



6 septembre 2021

## Adultes en situation de handicap

### Un pas de plus en faveur de l'auto-détermination et de la liberté de choix

**En participant au projet de plateforme suprarégionale d'informations « Ma Place », le canton du Valais met à disposition des personnes en situation de handicap un outil favorisant leur auto-détermination et leur liberté de choix. Après l'acceptation par le Parlement de la nouvelle loi sur le droit et l'intégration des personnes en situation de handicap (LDIPH), il renforce ainsi les conditions-cadres nécessaires à l'application de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH).**

Depuis cet été, les prestations des institutions spécialisées valaisannes sont publiées sur le site [www.maplace.ch](http://www.maplace.ch) aux côtés de celles des autres cantons participants. Appliquant des critères d'accessibilité élevés, cette plateforme a pour vocation de fournir des informations actualisées aux personnes en situation de handicap ainsi qu'à leurs familles et répondants légaux.

Le site [www.maplace.ch](http://www.maplace.ch) a été développé par l'association zurichoise des prestataires de services pour personnes en situation de handicap (INSOS Zurich). En collaboration avec sept autres cantons, il a été retravaillé et adapté pour répondre aux exigences d'une utilisation intercantonale. Dans l'esprit de la CDPH, il vise à promouvoir l'autodétermination et la liberté de choix des personnes en situation de handicap en leur fournissant les informations nécessaires à l'exercice de leurs droits.

Par son accessibilité, cette plateforme digitale constitue un moyen simple pour les personnes en situation de handicap de trouver une offre qui correspond à leurs besoins et de choisir, dans un catalogue complet, les prestations dont elles souhaiteraient bénéficier. Les places sont réparties par type de handicap (cognitif, psychique, physique, etc.) et selon le type de prestation (logement, centre de jour, atelier, soutien socio-éducatif à domicile et intégration professionnelle en entreprise). De manière plus fine, le type d'hébergement, le champ d'activités, leur localisation géographique tout comme les places vacantes sont précisés. Ces options permettent ainsi aux utilisateurs de trouver une gamme de prestations adaptées à leurs besoins. Afin de garantir son accessibilité et en complément du français et de l'allemand, le site est également disponible en langage simplifié ainsi qu'en langue des signes française et alémanique.

La participation du canton à cette plateforme met en lumière la diversité de l'offre de prestations sur le territoire valaisan. Pour garantir l'actualisation des données et des prestations disponibles, les institutions spécialisées mettent régulièrement à jour les places disponibles. Cet instrument s'ajoute aux prestations de soutien gratuites, offertes notamment par Emera Conseil social qui reste responsable de l'évaluation des demandes de placement et poursuit ses prestations d'accompagnement pour la co-construction d'un projet de vie et la recherche de prestations adaptées.



### **Personnes de contact**

**Mathias Reynard**, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture, 027 606 50 90

**Jérôme Favez**, chef du Service de l'action sociale, 079 467 77 78

**Margot Venetz**, cheffe de l'Office de coordination des institutions sociales, 027 606 48 71